



École supérieure d'art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
84000 Avignon
Tel : 04 90 27 04 23

Procès-verbal du Conseil d'administration 12 mai 2023 à 17h00

Le Conseil d'administration s'est réuni le 12 mai 2023.

Personnes présentes :

Damien Malinas, président de l'ESAA
Anne Gagniard, vice-présidente de l'ESAA
Dalia Messara, chargée de mission enseignement supérieur DRAC PACA
Marc Simelière, conseiller municipal
Ghislaine Persia, conseillère municipale
Réjane Perret, personnalité qualifiée désignée par la ville
Claude Nahoum, 1^{er} adjoint au Maire délégué à la vie culturelle
Benoit Broisat, professeur d'enseignement artistique, création
Hervé Giocanti, professeur d'enseignement artistique, CR
Maëlys Zapata, représentante suppléante des étudiant-es Création

Corinne Ramelly, conseillère technique cabinet de Madame le Maire
Marianne Robert, cheffe du département culture
Morgan Labar, directeur ESAA
Raphaëlle Mancini, administrateur ESAA
Salma Ghezal, responsable pédagogique par intérim ESAA
Émilie Chabert, coordinatrice administrative

Avec le pouvoir de Madame le Maire, 11 personnes votantes ont été comptabilisé.

Monsieur Malinas accueille les nouveaux élus du Conseil d'administration comme suite aux élections du 11 avril 2023 et remercie les élus de leur engagement à venir pour l'ESAA.

Madame Chabert demande la parole pour lire un texte rédigé par Laetitia Herbette pour remercier Cécile Cavagna du travail réalisé les 6 dernières années à l'ESAA :

« Je voulais au nom de l'ensemble de l'équipe administrative et technique évoquer le départ de Cécile Cavagna. Dans un premier temps saluer, comme Morgan Labar l'a fait lors de différentes réunions au sein de l'école, la façon dont s'est déroulé son départ. C'était exemplaire et nous tenons à souligner que jusqu'à la dernière heure elle a fait de son mieux pour nous transmettre ses multiples missions, que nous prenons en charge avec le soutien de Salma Ghezal, responsable pédagogique par intérim et de Morgan Labar, en attendant le recrutement de sa ou son remplaçant à la rentrée. Et surtout vous dire que ça a été une joie de la compter dans notre équipe toute ces années, malgré les multiples crises

qu'a traversé notre école. Elle a été dans ces moments difficiles un acteur majeur du maintien de l'ESAA. Nous sommes sûrs que ce sera, pour elle comme pour nous, une nouvelle aventure qui s'ouvre et promet d'être passionnante.
Merci de votre écoute. »

Damien Malinas rappelle l'engagement sans faille et appuie cette transition de 3^e carrière professionnelle, il souligne la remarquable expérience et son soutien toujours très juste dans l'évaluation HCERES. Ses qualités humaines sont les indicateurs de la qualité de son travail.

Anne Gagniard souligne la grande implication dans tous les dossiers confiés à l'ESAA à Madame Cavagna. Marc Simelière témoigne aussi de l'engagement de Madame Cavagna pour l'ESAA et au niveau territorial. Réjane Perret souligne l'enthousiasme du salarié sans relâche du travail accompli.

Après 6 ans passés à l'ESAA, la direction formule des vœux de réussite pour la poursuite de sa carrière. Le poste qui était occupé par Madame Cavagna a été transformé pour répondre aux enjeux et préconisations du HCERES (notamment en matière de recherche) et au regard du nouveau projet d'établissement indique Morgan Labar. La procédure RH mise en place pour la fin de contrat et l'avis de vacance a respecté les règles statutaires.

Damien Malinas invite Morgan Labar à présenter l'actualité de l'établissement.
Le directeur présente les dossiers en cours au sein de l'ESAA :

- la mise en place de parcours sup pour l'admission à l'ESAA : le dispositif est mis en place avec réussite. Plus de 300 candidats ont candidaté au printemps pour entrer à l'ESAA en septembre 2023.

- l'aménagement des espaces de Baigne-Pieds notamment dans un contexte d'installation pérenne. Morgan Labar remercie notamment Elvia Teotski, Emma Bigé et Sabrina Calvo, Cyril Jarton pour la réalisation des projets artistiques visant à habiter l'école : l'aménagement du chemin de Baigne-Pieds, l'installation de ZAT, etc.

- la recherche : semaine de la recherche instaurée à l'ESAA avec notamment deux journées de conférences les 15 et 16 mai 2023.

Dalia Messara rejoint la réunion du Conseil d'administration.

- la dynamique partenariale : Partenariat avec le cinéma Utopia, diffusion du film d'animation *Chicken run* avec l'intervention de Morgan Labar lundi 15 mai à 20h.

- le suivi du dossier d'accréditation avec le décalage du calendrier à juillet 2024. L'ESAA conserve son accréditation pour le cycle 2023-2024.

- l'organisation des diplômes 2023 DNSEP à compter du 5 juin 2023 :

6 et 7 juin, jury Création à la Collection Lambert jury présidée par Sophie Lapalu avec Stéphane Ibars, Nicolas Daubanes, Linda Sanchez et Benoit Broisat.

8 et 9 juin, jury CR sur le site de Baigne-Pieds, présidée par Dominique Vingtain, Isabel Garcia Gomez, Marion Bertin, Benoit Martin et Salma Ghezal.

Monsieur Labar rappelle que l'école sera ouverte cet été et présentera un certain nombre d'évènements durant le Festival d'Avignon :

- 19 et 20 juillet au cloître Saint-Louis en partenariat avec SACRE, deux journées consacrées aux paysages, prendre soin des choses et des paysages.

- Carte blanche à Vera Martynov le 14 juillet, lecture performance à la Maison Jean Vilar.

-*Rouvrir le monde* dans le cadre du dispositif de professionnalisation des diplômés de l'ESAA. Monsieur Labar remercie la DRAC pour son soutien financier et l'aide apportée aux diplômés de l'ESAA.

-Exposition à la Chapelle des Cordeliers : Carte blanche à Oussama Mahdhi, ancien diplômé de l'ESAA.

Claude Nahoum félicite les étudiant.es pour leur présence et leur proposition artistiques dans les musées de la Ville (Petit Palais, Palais du Roure, etc.) et dans la vie avignonnaise.

Damien Malinas rappelle que Camille Bricout a été retenue pour l'affiche du off qui a créé une polémique en 2023. L'ensemble du CA marque son soutien à Camille Bricout.

Anne Gagniard indique qu'il faut se satisfaire de cette réussite concernant cet appel à candidature lancé par l'association Festival off et Compagnies.

Morgan Labar indique qu'une place spécifique est donné actuellement aux projets internationaux. Il rappelle le workshop du 2 au 5 mai réalisé en partenariat avec l'Académie des arts, Guangzhou Academy of Fine Arts (<http://www.gzarts.edu.cn/>). Ce projet a associé les services de la Ville d'Avignon, de la Préfecture, de l'Education nationale.

Morgan Labar indique que la rentrée aura lieu le lundi 25 septembre prochain et qu'il souhaite inviter Madame Le Maire à cette réunion de rentrée.

Monsieur Malinas remercie Monsieur Labar pour l'ensemble de ces informations.

Approbation du PV du dernier Conseil d'administration du 23 février 2023

Vote :

0 contre

0 abstention

11 Pour

Délibération n°1 : Actions portées par l'ESAA en termes de lutte contre les violences sexistes et/ou sexuelles et favorisant l'égalité

Raphaëlle Mancini présente les différentes actions mises en place à l'ESAA.

Morgan Labar indique qu'une référente a été désignée à l'ESAA pour être ressource et répondre aux enjeux de lutte contre toute forme de violence. C'est Raphaëlle Mancini qui a été désignée par la direction.

Un plan de formation est mis en place dès septembre prochain en lien avec l'association EGAE et l'association avignonnaise CDIFF.

Claude Nahoum demande s'il est possible d'ouvrir cette formation aux administrateurs de l'ESAA. Raphaëlle Mancini indique que ce n'est pas possible à ce stage mais qu'il pourrait être envisagé de mettre en place une formation dédiée aux administrateurs.

Dalia Messara félicite les équipes de l'ESAA car cet objectif est prioritaire pour les services du ministère de la Culture. Mr Burle est référent à la DRAC PACA sur ces questions.

Damien Malinas félicite les équipes pour le travail réalisé et encourage les équipes pour la poursuite du travail engagé.

Vote :

0 contre

0 abstention

11 pour

Délibération n°2 : Droits d'inscription à compter de septembre 2023 et frais de concours pour le cycle 2023-2024

Délibération réglementaire sur les tarifs qui n'ont pas bougé par rapport au cycle précédent.

	Cycle scolaire 2023-2024
Tarif étudiant	400€

1

Tarif étudiant boursier	300€	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <small>Envoyé en préfecture le 25/05/2023 Reçu en préfecture le 25/05/2023 Publié le ID : 084-200027258-20230512-D2_1205-DE</small> </div> 
Tarif concours d'entrée	40 €	
Tarif concours équivalence	40 €	

Vote :

0 contre

1 abstention

10 pour

Ghislaine Persia demande pourquoi les étudiants réfugiés d'Ukraine et de Russie ne payent pas les frais d'inscription.

Raphaëlle Mancini répond que les étudiants réfugiés quels qu'ils soient arrivent en situation d'urgence et sans argent. Il est nécessaire de mettre en place des procédures spécifiques pour répondre à leurs besoins primaires : manger, se loger et se protéger.

Morgan Labar précise que cette gratuité concerne tous les étudiants en situation de réfugiés.

Damien Malinas rappelle l'importance pour ces étudiants de poursuite d'études malgré leur situation.

Dalia Messara précise que les services de l'Etat ont aidé les écoles pour l'accueil des étudiants réfugiés. 4 000€ ont été versés à l'ESAA notamment en 2022 pour cet accueil ce qui ne grève pas le budget de l'ESAA.

Anne Gagniard rappelle que ce dispositif n'est pas spécifique à l'école d'art d'Avignon sur le territoire mais que des situations analogues ont pu être notées dans beaucoup d'organismes d'enseignement supérieur du territoire.

Benoit Broisat indique qu'il semble que cette mission d'accueil entre dans la mission de l'école notamment en ménageant différents parcours vis-à-vis à des situations sociales qui sont à soutenir.

Délibération n° 3 : Tarifs 2023 des ateliers d'éducation artistique et culturelle (EAC)

Raphaëlle Mancini indique que les tarifs identiques à 2022-2023 et la liste des activités pour le prochain cycle :

Mardi

18h - 20h30 Photographie
Tout public - 15 places

10h - 12h / 14h - 16h Dessin -
Pratiques Mixtes
Expérimentés - 24 places

Vendredi

18h - 20h Créations Plastiques
Grand débutants / Adultes -
12 places

Enseignants & Contacts

● Dominique Favet
(dominique.favet@esaavignon.fr)

● Thomas Bohl
(thomas.bohl@esaavignon.fr)

Mercredi

13h - 14h30 Arts & dessin
Jeune public / CP&CE1&CE2 -
12 places

15h - 16h30 Arts & dessin
Jeune public / CM1&CM2 - 12 places

17h - 18h30 Arts & dessin
Jeune public Collégiens - 12 places

Samedi

10h - 12h Arts & dessin
Jeune public Lycéen - 12 places

14h - 16h Créations Plastiques
Adulte - 12 places

● (En cours de recrutement)
administration@esaavignon.fr

Vote :

0 contre

0 abstention

11 pour

Délibération N°4 : Plan de formation triennal de l'ESAA

Raphaëlle Mancini présente le plan de formation triennal travaillé avec les personnels et en concertation avec l'ensemble de la communauté de l'ESAA.

Pour 2023, les actions de formation mises en place seront les suivantes :

Priorité	Bénéficiaire (grade et service d'appartenance)	Type de formation	Intitulé précis de la formation	Nbre jours	Objectifs motivations	Organisme de formation pressenti et coût éventuel
1	Toute la communauté de l'ESAA	Formation collective	1 formation VSS personnels (3H) + 1 sensibilisation discriminations personnels (1H30) + 1 sensibilisation discriminations étudiant-es	NR	RPS	EGAE
2	Personnel administratif/ technique et enseignant	Formation individuelle et collective	Acquisition des fondamentaux pour les logiciels bureautiques et comptables utilisation des outils bureautiques classiques	NR	Modernisation des outils de communication	CNFPT /Berger Levrault/ formation interne (indesign, ex.)
1	Toute la communauté de l'ESAA	Formation collective	PS1 et Prévention en santé mentale	2	ERP	La Croix Rouge
1	Personnel technique	Formation collective	Prévention (SSI, etc.)	NR	ERP	Organismes habilités à délivrer ce type de formation
1	Communauté de l'ESAA	Formation individuelle	Préparation aux concours et examens et Intégration dans la FP	NR	Intégration dans la PFT	CNFPT, CDG

Damien Malinas remercie particulièrement Marc Simelière pour son appui et son accompagnement pour former les personnels et les étudiants sur la question de la prévention des risques en lien avec les équipes de l'ESAA.

Vote :

0 contre

0 abstention

11 Pour

Délibération n°5 : Compte de gestion 2022

Raphaëlle Mancini présente les comptes 2022.

DÉPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022 :

Réalisation de l'exercice : 1 898 559.13€
+ report de l'exercice 2021 : 0 €

TOTAL RÉSULTAT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 898 559.13€

Les charges de personnel représentent 1 464 744.48 € au réalisé 2022 soit 80% des dépenses de l'ESAA. Elles sont conformes au prévisionnel estimé à 1 486 156€ prévu au budget primitif.

Les charges à caractère général s'élèvent à 338 010.90€ pour l'année 2022 (364 975.62€ réalisés en 2021 // 297 000€ budgétés lors du budget primitif).

L'ESAA a dû supporter en 2022 des charges exceptionnelles liées à des contentieux historiques et des charges structurelles conséquentes (fluides notamment). Elle a intégré dans son réalisé les dépenses liées à l'évolution de la valeur du point à compter de juillet 2022 (+ 3%) qui ont grevé les charges de personnel.

Les dépenses liées aux ateliers d'EAC ont été mesurées ce qui a permis de contenir les frais d'honoraires beaucoup plus importants en 2021.

Il est à noter que l'ESAA n'a pas de charges de location de locaux car la Ville d'Avignon met à disposition de l'EPCC les locaux de Champfleury pour une surface de 1 098 m² soit une valorisation financière de 91 134€, et de plus de 2 500 m² pour Baigne Pieds soit une valorisation financière estimée à 180 000€. Ces valorisations financières seront intégrées dans la maquette budgétaire de l'ESAA sous condition d'acceptation de la trésorerie municipale.

Il est à noter que les charges liées aux amortissements de l'année 2021 ont été intégrées dans l'exercice 2022 (30 183.72€) à la demande de la trésorerie.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 :

Réalisation de l'exercice : 2 023 082.29 €
+ reprise de l'excédent 2021 : 210 713.32 €

TOTAL RÉSULTAT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 233 795.61€

RESULTAT 2023 : excédent de 38 371.25€.

Le résultat budgétaire de l'exercice sans les reprises est excédentaire de 38 371.25 € L'ESAA a réellement maîtrisé son budget en 2022 en répondant aux attendus des tutelles sur la sécurisation financière de l'établissement. En effet, malgré des charges exceptionnelles, l'ESAA a su donner des priorités de dépenses et intégré des mesures exceptionnelles exogènes (fluides, valeur du point, etc.).

RÉSULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT recettes – dépenses = 335 236.48€ (excédent)

Le résultat 2022 est explicité par la reprise d'excédent de l'année N-1 et de la réaffectation de 95 151.91€ en fonctionnement.

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022 :

Réalisation de l'exercice : 130 254.39€

+ report de l'exercice 2020 : 0€

TOTAL RÉSULTAT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (c) : 130 254.39€

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022 :

Réalisation de l'exercice : 59 234.52 €

+ report de l'exercice 2021 : 223 889.26€ (excédent)

TOTAL RÉSULTAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (d) : 283 123.78€

RÉSULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT recettes – dépenses = 152 869.32€ (excédent)

Le résultat de l'exercice est excédentaire.

Morgan Labar indique que le compte de gestion est excédentaire mais l'école n'est pas très riche. Le financement des projets reste soumis à l'attribution de subventions sur projet.

Damien Malinas remercie Raphaëlle Mancini de la clarté de la présentation et de la gestion rigoureuse des comptes de l'ESAA.

Anne Gagniard remercie les équipes pour la gestion rigoureuse et le suivi des dépenses de l'établissement.

Morgan Labar rappelle le soutien exceptionnel de la DRAC et l'aide apportée à l'ESAA en 2022 pour financer les dépenses exceptionnelles liées aux mesures gouvernementales et aux projets présentés par l'ESAA (neuroA, culture justice, c'est mon patrimoine, etc.).

Vote :

0 contre

0 abstention

11 pour

Délibération n°6 : Compte administratif 2022

Raphaëlle Mancini rappelle les chiffres du CA 2022 en lien avec le compte de gestion.

Vote :

0 contre

0 abstention

11 pour

Délibération n°7 : Affectation du résultat 2022

Raphaëlle Mancini propose au CA l'affectation du résultat :

L'excédent de fonctionnement est ainsi affecté :

- 002 résultat de fonctionnement reporté : 335 236.48€

Le solde d'exécution positif de 152 869.32€ de la section d'investissement est affecté au compte 001 en recettes d'investissement.

Le CA décide de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

Vote :

0 contre

0 abstention
11 pour

Délibération n°8 : BS 2023

Raphaëlle Mancini présente le budget supplémentaire 2023.

Le budget supplémentaire a pour objectif, essentiellement, de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent et de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif.

Le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 335 236.48€ et un solde d'exécution de la section d'investissement de 152 869.32€ affectés au compte 001 en recettes d'investissement.

La délibération d'affectation du résultat a été adoptée en séance du Conseil d'Administration.

L'excédent de fonctionnement est ainsi affecté :

- 002 résultat de fonctionnement reporté : 335 236.48€

Le solde d'exécution positif de 152 869.32€ de la section d'investissement a été affecté au compte 001 en recettes d'investissement.

En section d'investissement, le solde d'exécution positif est dans ce cadre employé en premier lieu pour financer le solde des restes à réaliser de la section d'investissement.

Raphaëlle Mancini indique son inquiétude pour le budget pour mettre en place les mesures gouvernementales liés aux salaires (valeur du point, transport, etc.).

Dalia Messara évoque le cadre des mesures d'urgences communiquées fin mars suite à la mobilisation des écoles sur l'inflation et la hausse du point d'indice.

Les établissements bénéficieront d'une aide exceptionnelle de 50000€ pour mettre en place les mesures gouvernementales.

Damien Malinas : ces mesures sont à **ajouter au co**

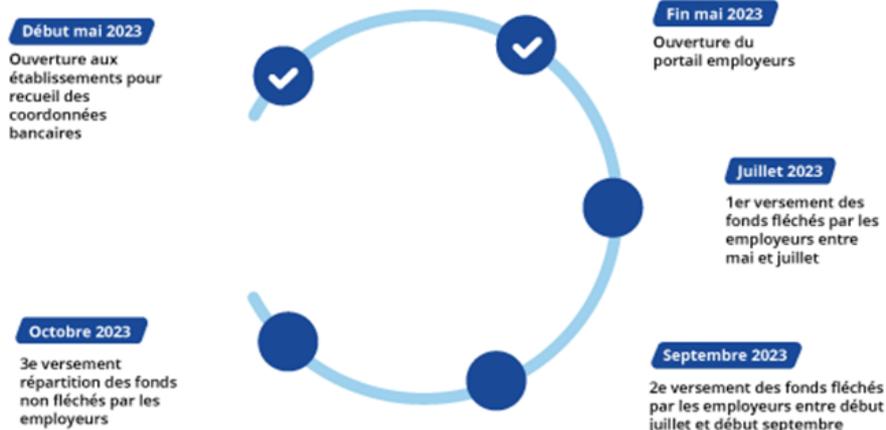
Dalia Messara rappelle que l'établissement a pu bénéficier de subventions sur projet (recherche 30 000€, neuroA, culture justice).

Morgan Labar indique qu'il a participé au Conseil d'administration de l'ANDEA et souligne l'inquiétude des écoles supérieures d'art territoriales quant aux équilibres à venir (augmentation des charges liées à des mesures gouvernementales et maintien des dotations).

Raphaëlle Mancini indique que les recherches de financements (TA, mécénat en nature, etc., réponse à des appels à projet) sont engagées pour développer des financements pluriels.

Pour la taxe d'apprentissage, Raphaëlle Mancini présente la réforme de la taxe d'apprentissage et la gestion par Soltéa :

SOLTéA | Lancement du portail dédié aux employeurs



Depuis le 25 mai, les employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage peuvent accéder à leur espace dédié sur SOLTéA, pour réaliser plusieurs types d'actions.

Morgan Labar et Raphaëlle Mancini sollicitent les administrateurs pour qu'ils soient un ambassadeur de la recherche de la TA vis-à-vis des entreprises, partenaires, etc.

18h22 Réjane Perret quitte le Conseil d'administration.

Claude Nahoum propose de prendre rdv avec la CCI pour transmettre ces informations. Raphaëlle Mancini indique que cela a déjà été fait.

Benoît Broisat propose de solliciter le réseau des collectionneurs en lien avec les artistes de l'ESAA.

Salma Ghezal propose de contacter tous les organismes qui accueillent nos étudiant-es en stage. Raphaëlle Mancini indique que cela a déjà été fait.

Dalia Messara propose que les étudiants aient l'information de cette plateforme car leurs parents/entourages peuvent travailler dans des structures. Ils peuvent donc être un véritable relais d'information auprès d'un très large réseau.

18h30 : Claude Nahoum quitte le Conseil d'administration.

Vote :

0 contre

0 abstention

9 pour

Délibération n°9 : Tableau des effectifs 2023

Le tableau des effectifs est réactualisé pour permettre les recrutements à venir.

Morgan Labar présente ces évolutions pour septembre 2023.

Le poste de responsable pédagogique est transformé en poste de responsable de la coordination de la recherche et des études (niveau doctorat attendu pour ce poste).

Vote :

0 contre

0 abstention

9 pour

Délibération n° 10 : Création d'un emploi de chargé des ateliers Volume, ébénisterie à l'ESAA,

Il est créé par redéploiement de crédits (et dans l'attente d'un départ à la retraite prévu pour 2024) un poste de chargé des ateliers Volume, ébénisterie pour les deux mentions.

Ce recrutement permettra notamment d'installer de vrais ateliers techniques à Baigne Pieds pour répondre aux enjeux de la formation.

Vote :

0 contre

0 abstention

9 pour

Délibération n°11 : Création de poste de responsable de la recherche et des études

Morgan Labar présente la fiche de poste.

ACTIVITÉS PRINCIPALES (max. 5, à indiquer dans l'ordre d'importance) :

1	Sous l'autorité du directeur, vous êtes garant-e de l'organisation pédagogique des cycles scolaires et rédigez les supports pédagogiques pour mettre en œuvre le projet d'établissement. Vous assurez ainsi la mise en œuvre du volet pédagogique du projet d'établissement en veillant à la cohérence des cursus et des parcours et en lien avec l'équipe administrative et technique. Vous animez et vous organisez le travail de l'équipe pédagogique de l'enseignement supérieur en prenant appui sur les coordinateur-trices.
2	Vous développez un laboratoire de recherche en intégrant la réflexion collégiale sur les programmes d'enseignement de l'ESAA. Vous contribuez, en collaboration avec la direction, à la réflexion prospective de la recherche notamment à travers d'élaboration des axes, projets et/ou programmes à ce propos tant pour les domaines de la conservation-restauration que pour la création contemporaine.
3	Vous pilotez le développement de la stratégie relative aux mobilités européennes et internationales (programme Erasmus +, etc.) en bonne coordination avec l'administrateur.
4	Vous êtes en charge, en lien avec les coordinateur-ices d'années et l'ensemble de l'équipe pédagogique, de l'orientation des étudiant-es. Vous assurez le suivi de la mise en place des outils de professionnalisation ainsi que le suivi des stages.
5	Vous participez aux réunions liées à la pédagogie et au fonctionnement de l'école et êtes force de propositions pour le CSP et pour le CVE de l'ESAA. Vous vous engagez dans les actions de promotion des formations de l'école en qualité d'ambassadeur de l'ESAA (salons, forum, etc.). Vous contribuez activement au développement des partenariats avec le tissu économique et celui de la recherche.

Profil de la catégorie A filière culturelle

Niveau correspondant aux attentes des évaluations HCERES (doctorat).

Un jury de recrutement sera mis en place en juillet 2023 pour pourvoir ce poste.

Vote :

0 contre

0 abstention

9 pour

Délibération n°12 : Création poste PEA CR spécialité matériaux

Raphaëlle Mancini présente le poste.

Vote :

0 contre

0 abstention

9 pour

Hervé Giocanti remercie les tutelles pour ce recrutement essentiel pour la formation en conservation-restauration.

Délibération n°13 : Actualisation du règlement intérieur

Un travail a été fait pour actualiser le règlement intérieur qui a été soumis au CSP (avis favorable).

Ce règlement intérieur est opposable à tous.

Vote

0 contre

0 abstention

9 pour

Délibération n°14 : Titres restaurant - Revalorisation de la valeur faciale et montant de la participation employeur

Par [délibération n° 2 du Conseil d'administration du 10 décembre 2021](#), le Conseil d'administration a fixé le règlement intérieur relatif au versement des titres restaurant de l'école d'art.

En application des dispositions applicables, l'employeur détermine librement le montant de la valeur faciale des titres restaurant qu'il octroie à son personnel : aucune disposition n'impose de valeur minimale ou maximale des titres. Cependant, la valeur des titres restaurant est encadrée par les limites légales imposées à la contribution financière des employeurs.

Depuis sa mise en place, la valeur faciale des titres octroyés par l'ESAA est fixée à 5€ ; l'ESAA participe à hauteur de 2.5€ soit 50% de la valeur faciale du titre, et les agents à hauteur de 2.5€.

Dans le cadre d'une politique sociale en faveur de tous les agents, l'ESAA souhaite améliorer le pouvoir d'achat des titres restaurant qu'elle attribue notamment dans un contexte économique très complexe. Elle souhaite donc agir sur les 2 leviers dont elle dispose : la valeur faciale et le taux de sa participation.

Ainsi, il est proposé,

- de porter la valeur faciale des titres restaurants à 7 € ;

- de porter la participation employeur à 60% de cette valeur, soit une participation de l'ESAA à hauteur de 4,20 € et une participation des agents à hauteur de 2.80 €.

Le coût annuel supplémentaire pour l'ESAA est estimé à 4 605.24€.

Sont bénéficiaires tous les agents de l'ESAA, quelle que soit leur situation juridique, en activité, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires concernant les titres restaurant. Sont exclus les agents qui ne satisfont pas aux conditions légales et

réglementaires : absence de repas compris dans l'horaire de travail journalier et les vacataires.

Vote

0 contre

0 abstention

9 pour

Émilie Chabert prend la parole à la demande de Laetitia Herbette pour remercier le Conseil d'administration de cette mesure sociale essentielle pour les cadres C notamment.

Questions diverses :

-Dossiers juridiques : les deux contentieux aboutissent favorablement pour l'ESAA.

Ghislaine Persia tient à signaler son soutien au docteur Mr Rodriguez et souhaite s'abstenir de tout vote concernant ce contentieux.

-Virements de crédits : Raphaëlle Mancini présente les virements de crédits opérés en 2023 et transmet aux membres du CA les pièces administratives correspondantes conformément à la législation.

Damien Malinas et Anne Gagniard remercient le directeur, l'administrateur et l'ensemble des équipes de l'ESAA pour le travail réalisé et pour les dossiers présentés au Conseil d'administration.

Morgan Labar invite les élus à se rendre au Petit Palais et au Musée Requien pour découvrir les travaux des élèves lors de la Nuit des Musées, dispositif national.

Damien Malinas clôt la réunion du Conseil d'administration à 18h50.